

Infos communales

« I can Guéhenno », célèbre refrain retouché pour notre étude de revitalisation du centre-bourg sera notre leitmotiv !

Rendez-vous **le samedi 3 novembre à 14h30 rue du Stade** pour une balade dans Guéhenno avec l'équipe d'ARTOPIA. La flânerie se terminera autour d'une crêpe et d'un verre de cidre.



Du côté du club de football "Guéhenno Cadets Foot"

Calendrier des compétitions :

Équipe A– D3-Poule G

Jours	Date	Équipe A	Horaire Match
Jour 4	21/10/2018	Reçoit St Jean Brévelay FFC2	15h30
Jour 5	4/11/2018	Se déplace à St Allouestre GSA1	15H00
Jour 6	11/11/2018	Reçoit Buléon-Lantillac	15h00

Équipe B-D4-Poule G

(démarrage décalé du championnat)

Jours	Date	Équipe A	Horaire Match
Jour 1	14/10/2018	Se déplace à Monterblanc 3	13h30
Jour 4	21/10/2018	Reçoit Cruguel AS4	13h30
Jour 2	25/10/2018	Reçoit Plaudren RR3	13H30
Jour 5	04/11/2018	Se déplace à St Jean Brévelay EFC3	13H00
Jour 6	11/11/2018	Reçoit St Allouestre GSA2	13H00

A vos agendas...

Octobre rose La Ligue contre le cancer :

Du 1er au 15 octobre 20108 : Exposition des œuvre réalisées par les patients participant à l'atelier Art thérapie au Centre Henri Matisse Mémimur Vannes

Le samedi 20 octobre : Contes en scènes à la salle des fêtes du Roiset à 14h30 et 17h30.

Le vendredi 2 novembre : 18h30 Inauguration du salon de coiffure

« La pause coiffée ».

Le samedi 3 novembre : 14h30 balade / revitalisation rue du Stade.

Le samedi 17 novembre : Repas du CCAS à la salle des fêtes du Roiset.

Le samedi 8 décembre : Soirée fruits de mer à la salle fêtes du Roiset.

CLAIRE VOUS INVITE...



Dans le cadre de l'ouverture du salon de coiffure "La Pause Coiffée", je vous invite à l'inauguration qui se tiendra

le Vendredi 02 Novembre 2018 à partir de 18h30.

Ce sera pour moi l'occasion de faire (ou re-faire) découvrir le salon et présenter les services que je propose et les produits que j'utilise.

Au cours de la soirée un pot de l'amitié sera servi, ainsi dans une ambiance conviviale, le tirage de la tombola -que j'organise ce mois d'octobre- sera effectué.

Objet trouvé

Une bague homme (un anneau avec des triskèles) a été retrouvée dans les vestiaires du foot. Si elle vous appartient merci de vous présenter à la mairie.



LE P'TIT DJEUVNO

Mot du Maire

Les travaux d'aménagement des espaces publics ont pris du retard mais devraient se terminer à la fin du mois d'octobre. **Le périmètre de la zone 30 au sein de l'agglomération a été élargie** aux entrées du bourg afin d'homogénéiser la signalétique et la vitesse de circulation.

Des secteurs se retrouvent modifiés. Le stationnement devant les commerces rue Nationale sont situés de chaque côté de la voie toujours dans un but de casser la vitesse et sécuriser les piétons. **Il est interdit de stationner dans la rue de l'Eglise** hormis le stationnement PMR. Les stationnements sont toujours possible sur le parking le long de la rue uniquement.

Une deuxième phase de construction sur le site éolien de « La Lande de la Forêt » a commencé; 6 nouvelles éoliennes vont s'ajouter aux 3 existantes : **2 sur Guéhenno**, 2 sur Buléon et 2 sur Bignan. Ces nouvelles éoliennes, construites par la société VSB, auront une hauteur de 150 mètres (mât + pale) et une puissance de 2 mégawatts. Tous les raccordements électriques seront souterrains. La mise en service est programmée pour avril-mai 2019.

La législation prévoit que les recettes fiscales perçues par le bloc communal (commune + communauté de communes) sont réparties comme suit :

- La taxe sur le foncier bâti revient à la Commune d'implantation,

- La Contribution Economique Territoriale (CET) qui a remplacé la Taxe Professionnelle est perçue par la Communauté de Communes

⇒ L'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseau (IFER) est perçue par la Communauté de Communes.

La Commune de Guéhenno a négocié, avec Centre Morbihan Communauté, un reversement d'une partie de la CET et de l'IFER et nous avons obtenu un reversement de 50 % de l'IFER, **soit environ 10000 euros par an** pour les 2 nouvelles éoliennes.

D'autre part, **l'étude de revitalisation du centre-bourg a débuté** et je vous donne rendez-vous le samedi 3 novembre à 14 h 30 rue du Stade pour une balade découverte à travers le bourg en compagnie des membres du cabinet AR TOPIA. Venez nombreux, en famille, pour nous accompagner dans ce projet qui se veut participatif. Cette ballade se terminera par un goûter tous ensemble autour du verre de l'amitié. **Inscrivez vite la date dans votre agenda !**

Bonne lecture .

Nolwenn BAUCHE.

Les brèves du Conseil

Séance du Conseil municipal du 11/09/2018

Membres en exercice : 14

Présents : Nolwenn BAUCHÉ, Martine FERRAND, Christiane JOUBIOUX, Nolwenn NICOLLE-PERON, Didier LESAGE

Absents excusés : Gérald CHAUMIER, François DANIEL, Louis HATTENVILLE (pouvoir à Martine FERRAND), Jean-Claude DIABAT (pouvoir à Nolwenn BAUCHÉ)

Absents : Brigitte BERNARD (pouvoir à Nolwenn NICOLLE-PERON), Anne COUGHLIN, Loïc GUILLO, Alain GUILLOUZO, Eric LEBOUQUIN

Martine FERRAND a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal peut valablement délibérer.

AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE PARC ÉOLIEN DE LA LANDE DE VACHEGARD EST RADENAC

La société ENGIE GREEN RADENAC, dont le siège social est situé 215 rue Samuel Morse – Le Triade II 34000 MONTPELLIER, qui exploite le parc éolien de La Lande de Vachegard Est 56500 RADENAC comprenant actuellement 4 éoliennes, sollicite l'extension de celui-ci par l'exploitation d'une nouvelle éolienne, installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, portant ainsi le nombre d'éoliennes à cinq.

Ce projet d'extension est soumis à enquête publique. Une partie du territoire de la commune de Guéhenno étant située à moins de 6 km du projet, le conseil municipal peut donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête soit à partir du 5 août

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à donner son avis.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré :

Pour = 1 Voix ; Contre = 0 Voix ; Abstention = 7 Voix

OCTOBRE 2018



Votre Mairie

Pour nous contacter :

Tél. 02 97 42 29 89

contact@guehenno.fr

HORAIRES MAIRIE & AGENCE POSTALE

Tous les matins du lundi au

samedi de 9h à 12h

Le mardi et le jeudi

De 14h à 17h

Permanences des élus :

Nolwenn BAUCHE, Maire

Permanence

le samedi matin

sur rendez-vous

François DANIEL 1^{er} Adjoint,

et Jean-Claude DIABAT,

Christiane JOUBIOUX et

Martine FERRAND, adjoints,

sur rendez-vous.

Permanence CCAS et mutuelle:

Mercredi 7 novembre 2018

De 14h à 16h.

FERMETURE MAIRIE

La mairie et l'agence postale seront fermées :

le **samedi 27 octobre 2018**

Infos Pratiques

MÉDECIN DE GARDE :

composez le 15

qui vous orientera vers le service de régulation

PHARMACIE : appeler le 3237

PLANNING BIBLIOTHÈQUE

Ouverture

▫ les mercredis : 10/10 ; 17/10 ; 24/10 et 21/10

de 15h30 à 17h30.

▫ les dimanches : 7/10 ; 14/10 ; 21/10

et 28/10

de 10h30 à 12h00.

Le prêt de livres est gratuit.



DÉCHÈTERIE BRÉNOLO

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi et

Samedi

De 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h

Fermée le Jeudi

Tél : 02-97-60-42-29

Responsable publication :

Mme Nolwenn BAUCHE

imprimé par : Mairie de Guéhenno

CONTES EN SCENES



Kaléidoscope – Théâtre du Merle blancLes instants secrets - Théâtre Pom'
Samedi 20 octobre / Guéhenno / 14h30 / 17h30

Conte poétique

Durée : 40 min

De 4 ans à 7 ans

Au son d'une ritournelle un peu désuette, un peu cassée, les personnages nous invitent à la rêverie. Les mots, les papiers et la musique virevoltent à travers cet univers poétique. C'est l'histoire d'une bande de copains, aux pré-noms parfois étranges, dont la vie s'écoule devant nous, de petits événements en grandes émotions. Ces drôles de personnages de papier au physique un peu bizarre, tournent sur une piste, au gré des mots de Mélanie Rutten. Il y a Ōko qui aimerait s'asseoir à côté de Nour ... Il y a Nestor qui râle toujours un peu... Il y a Eliott qui voudrait voir une étoile filante ... Il y a aussi Mitsy, Hervé, Madeleine, Mieke ...

Renseignement :

TARIF UNIQUE : 2 €

Achat des tickets du 6 au 18 octobre aux horaires d'ouverture :

-Office de tourisme de Locminé

-Maison de services publics de St Jean Brévelay

Places limitées. Il est fortement conseillé d'acheter les places avant le jour de la représentation.

Renseignements au 02 97 60 49 06 / 02 97 60 43 42



Modification du tableau des effectifs suite à avancement de grade

Madame le maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 7 novembre 2008 fixant les taux de promotion,

Vu les crédits inscrits au budget,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 19 juin 2018,

Considérant les besoins du service et les conditions d'avancement de grade,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide de modifier le tableau des effectifs au 1^{er} novembre 2018 tel que :

- création d'un poste au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ème} classe à temps non complet (32/35^{ème}).

- suppression d'un poste au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet.

- de modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure ci-dessous

Autorise le Maire à nommer les agents remplissant les conditions pour l'avancement de grade.

Au 1^{er} novembre 2018, le tableau des effectifs de la commune de Guéhenno se présente ainsi

Filière	Grade	Nombre d'agents
Administrative	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ème} classe (temps complet)	1
	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe (32/35 ^{ème})	1
Technique	Agent de maîtrise Principal (temps complet)	1
	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe (16.75/35 ^{ème})	1

Pour = 8 Voix ; Contre = 0 Voix ; Abstention = 0 Voix

Renouvellement d'un contrat CAE [2018-49]

Madame Le Maire de Guéhenno au regard des textes suivants :

VU la loi [n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008](#) généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion ;

VU le [décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009](#) relatif au contrat unique d'insertion ;

VU la [circulaire DGEFP n° 2009-43 du 2 décembre 2009](#) relative à la programmation des contrats aidés pour l'année 2010,

VU l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2014 fixant le montant des aides de l'état pour le CUI-CAE en Région Bretagne ;

Vu la délibération n° 2015-27 portant création d'un emploi CAE.

CONSIDERANT QUE depuis le 1^{er} janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Un CAE a été recruté au sein de la commune de Guéhenno, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des espaces verts et bâtiments à raison de 20 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée a été conclu pour une période de 1 an.

L'Etat prend en charge 70 % de la rémunération correspondant au SMIC et exonère les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune est donc minime.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de reconduire le contrat CUI-CAE à compter du 29 août 2018 pour une durée d'un an renouvelable.

Décide la prolongation de 1 poste en CUI-CAE :

Missions dévolues :	Durée de travail hebdo. :	Rémunération brute mensuelle :
Entretien bâtiments et espaces verts	20 heures	856.30 €

Autorise par conséquent, Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise la mise en œuvre de ce contrat CUI-CAE.

Dit que les crédits sont inscrits au budget communal.

Pour = 8 Voix ; Contre = 0 Voix ; Abstention = 0 Voix

Du côté des loisirs

GYM DOUCE

L'activité Gym Douce avec Yoann JUSTUM de Profession Sport 56

Les Lundis

10h à 11h Salle du Roiset

N'hésitez pas à venir faire un essai, 1ère séance gratuite.



ATELIER TRICOT

Le mercredi
17 octobre
De 14h30 à 16h30
à la salle annexe.



JEUX DE SOCIÉTÉ

Vous souhaitez jouer à des jeux de société et par la même occasion partager un moment convivial. Faites vous connaître en mairie au 02.97.42.29.89



Du côté de l'école

COLLECTE DE PAPIERS

La collecte de papiers au profit de l'école Sainte Anne continue!

La benne est au Roiset, sur le site du tri sélectif.

Vous pouvez donc continuer à y amener vos papiers (non ficelés, et sans carton).



Le bureau de l'AEP.

DU NOUVEAU



Cette année le RPI a un nouveau site internet voici le lien :

<https://rpibillioguehenno.wixsite.com/ecole>

Vous pouvez aller le consulter.

De plus, cette année le RIP propose à tous les élèves de la petite section au CM2 un enseignement renforcé de l'Anglais.



Rappel

INCINERATION DES VEGETAUX COUPÉS ET ENTASSÉS

Le brûlage des végétaux est **autorisé entre le 1^{er} novembre et le dernier jour de février**, sauf si l'avis du SDIS est défavorable.

Entre le 1^{er} mars et le 30 juin et entre le 1^{er} octobre et le 31 octobre,

sur déclaration, à la mairie du lieu d'incinération au moins 3 jours avant celle-ci et après consultation de l'avis du SDIS diffusé quotidiennement sur le site Internet du SDIS : www.sdis56.fr.

Interdiction formelle entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre, sauf cas particuliers justifiés et après autorisation préfectorale individuelle.



TRI DES DECHETS

Les dépôts sauvages des déchets sont inadmissibles !



Les déchets au Roiset

Trier c'est contribuer à la préservation de nos ressources naturelles et il va falloir se mettre au tri des ordures ménagères. En effet à Centre Morbihan Communauté, dans quelque temps, ceux qui ne trieront pas assez leurs ordures ménagères (les mauvais trieurs) seront sanctionnés par la mise en place de la redevance.

La collectivité a commencé en 2018 à équiper les premières communes de **containers** adaptés, enterrés, semi-enterrés ou aériens. Une opération qui s'étalera sur pratiquement trois ans, avant que la redevance incitative ne soit effective.

Alors préparons nous ! Gérons mieux nos déchets! Pour vous aider, vous trouverez ci-joint la plaquette incitative pour un tri responsable des déchets.

Les emballages collectés sur Centre Morbihan Communauté sont regroupés sur le site de SITA Ouest à Gueltras puis acheminés vers le centre de tri de Ploufragan (22).

Vous pouvez retirer cette plaquette à la mairie ou sur le site de Cmc :
<http://www.centremorbihancommunaute.bzh>



Infos diverses

MORBIHAN SOLIDARITÉ ENERGIE

Le département vous propose un accompagnement gratuit et personnalisé pour améliorer le confort de votre logement.



- Vous êtes propriétaire occupant ou locataire
- Vous avez des difficultés à vous chauffer
- Vous avez des impayés de facture à répétition (eau, gaz, électricité...)
- Vous ressentez de l'inconfort dans votre logement (froid, humidité, courant d'air...)
- Vous coupez le chauffage de temps en temps ou dans certaines pièces, vos factures sont trop élevées.

Ce dispositif peut vous aider !

CONTACT

Bénédicte GARÇON
Chargée de mission Précarité Énergétique

14 rue Ella Maillart
56000 VANNES
Tél. 02 97 47 94 40
bgarcon.adil56@gmail.com

adil
du Morbihan

LE CHEQUE ENERGIE



⇒ **LE CHÈQUE ÉNERGIE : QU'EST-CE QUE C'EST ?**

C'est une aide nominative au paiement des factures d'énergie du logement.

Il est attribué sous conditions de ressources. Vous le recevrez automatiquement par courrier chez vous.

⇒ **QUELLES DÉPENSES RÉGLER AVEC LE CHÈQUE ÉNERGIE ?**

- Votre facture d'énergie, auprès de votre fournisseur d'électricité, de gaz, de chaleur, de fioul domestique, ou d'autres combustibles de chauffage (bois, etc.).
- Vos charges de chauffage incluses dans votre redevance, si vous êtes logés dans un logement-foyer conventionné à l'APL.
- Certaines dépenses liées à la rénovation énergétique de votre logement.

Les professionnels concernés sont tenus d'accepter le chèque énergie.



Plus d'infos sur : <https://chequeenergie.gouv.fr/>